



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

July 31, 2015

Christyne Tremblay
Deputy Minister
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30th Floor
675 boul. René-Lévesque East
Québec City, QC
G1R 5V7

SUBJECT: The Kativik Environmental Quality Commission Secretariat

Dear Ms. Tremblay,

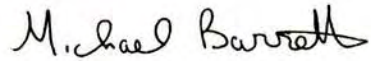
At the KEAC's 144th meeting, which took place on June 3 and 4, 2015 in Quebec City, our members were informed the office of the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) secretariat will no longer be located at the main office of the Kativik Regional Government (KRG) in Kuujjuaq. It is our understanding that the reason behind this decision was to avoid the possibility of conflicts of interest between review bodies and potential project proponents. As such, the KEAC recognizes the importance of maintaining independence between these two entities in addition to other review bodies mandated under Section 23 of the JBNQA since it contributes to strengthening the environmental assessment process as a whole. The members are of the opinion that it is necessary that the office of the KEQC secretariat remains in Nunavik as it facilitates access and communications with the population of Nunavik, community and regional entities as well as commission members. The location of the KEQC secretariat in Nunavik also provides the necessary support during the review and decision making process to its members.

Furthermore, the KEAC would like to bring to your attention that Paragraph 23.3.7 of the James Bay and Northern Quebec Agreement and Paragraph 185 of the Environment Quality Act refer to the KEQC's ability to hire the services of independent specialists to aid in the project authorization process.

In conclusion, the KEAC would like to underline the importance of maintaining the KEQC as an independent review body, with its Secretariat based in Nunavik and with the necessary staff available to provide full support to the members appointed by the KRG and the Government of Quebec. These comments are made as part of the mandate of the KEAC and in the spirit of re-enforcing the environmental and social protection regimes.

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujjuaq QC J0M 1C0
Tel: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

Respectfully yours,

A handwritten signature in black ink that reads "Michael Barrett". The signature is written in a cursive style with a large initial "M".

Michael Barrett
Chairperson, KEAC

cc. Mr. Peter Jacobs, Chairperson KEQC

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑏᑦ ᑕᑕᑎᑦᑏᑦᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑲᑎᑎᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 31 juillet 2015

Madame Marie-Josée Lizotte
Directrice générale
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. Rene-Levesque Est, 6 étage, bte 83
QuébecQC G1R5V7

OBJET : Secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Madame la Sous-Ministre,

À la 144^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) qui a eu lieu les 3 et 4 juin 2015 à Québec, les membres ont été informés que le bureau du secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ne serait plus situé dans les bureaux principaux de l'Administration régionale Kativik (ARK) à Kuujuuaq. Il semble que cette décision a été prise afin d'éviter la possibilité de conflits d'intérêts entre les organismes d'examen et les promoteurs de projet potentiels. Le CCEK reconnaît l'importance de préserver le caractère indépendant de ces organismes ainsi que des autres organismes d'examen prévus au chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), car cela contribue au renforcement de l'ensemble du processus d'évaluation environnementale. Les membres sont toutefois d'avis qu'il est nécessaire que le bureau du secrétariat de la CQEK demeure au Nunavik afin d'en faciliter l'accès et les communications avec la population du Nunavik, les organismes locaux et régionaux, ainsi que les membres de la CQEK. De plus, en étant situé au Nunavik, le secrétariat de la CQEK peut fournir le soutien nécessaire à ses membres lors du processus d'examen et la prise de décision.

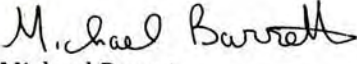
Par ailleurs, le CCEK aimerait attirer votre attention sur l'alinéa 23.3.7 de la CBJNQ et l'article 185 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans lesquels il est indiqué que la CQEK peut retenir les services de spécialistes indépendants afin d'aider au processus d'autorisation des projets.

Pour conclure, le CCEK tient à réitérer l'importance de préserver l'indépendance de la CQEK en tant qu'organisme d'examen ainsi que de maintenir son secrétariat et le personnel nécessaire au Nunavik afin de pouvoir soutenir pleinement les membres nommés par l'ARK et le gouvernement du Québec. Le CCEK vous transmet ces commentaires dans le cadre de son mandat et en vue de renforcer les régimes de protection de l'environnement et du milieu social.

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca

Veillez agréer, Madame Lizotte, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,


Michael Barret

c. c. M. Peter Jacobs, président de la CQEK

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@kg.ca

Le 31 juillet 2015

Monsieur Michael Barret
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C. P. 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik

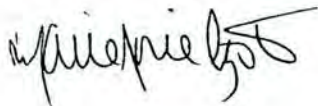
Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance datée du 31 juillet 2015 concernant le sujet en rubrique.

Votre correspondance a été transmise à M^{me} Mireille Paul, pour qu'elle en fasse le suivi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Marie-Josée Lizotte



COURTESY TRANSLATION

July 31st, 2015

Mr. Michael Barrett
President
Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Subject : Secretariat of the Kativik Environmental Quality Commission

Dear Sir,

This to acknowledge that we received your letter signed on July 31st concerning the above subject.

Your letter was forwarded to Madam Mireille Paul for follow-up.

Best regards.

The Director General,

Marie-Josée Lizotte



ᐅᑎᐱᑲ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

July 29, 2015

Marie-Josée Lizotte
Director General
Environmental and Strategic Assessment Branch
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
675 René-Lévesque Blvd. East, 6th Floor, Box 83
Quebec City QC G1R 5V7

Subject: Agreement concerning the maintenance of the secretariat of the Kativik
Environmental Quality Commission

Dear Madam:

The purpose of this letter is to inform you that, on the expiry of the agreement concerning the maintenance of the secretariat of the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) on December 11, 2015, the Kativik Regional Government (KRG) will not renew its participation under the agreement. This decision has been taken to ensure the independence of the KEQC secretariat.

Notwithstanding, the KRG would like to emphasize the importance of maintaining the KEQC secretariat in a Nunavik community in order to ensure its continued visibility, accessibility and connections with residents as well as with local and regional organizations, and in order to ensure the KEQC's continued awareness of Nunavik realities so as to enhance its assessment of the impacts of development projects, in particular in terms of the social environment.

Sincerely,

Markusi Qisiq
Director
Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department

c.c. Peter Jacobs, Chairperson, KEQC
Mireille Paul, Director, Northern and Mining Environmental Assessment Branch,
MDDELCC

Kuujuuaq, le 29 juillet 2015

[Traduction de courtoisie]

Madame Marie-Josée Lizotte
Directrice générale
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, bte 83
Québec QC G1R 5V7

Objet : Entente concernant le maintien du secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Madame la Directrice générale,

La présente lettre a pour but de vous aviser que l'Administration régionale Kativik (ARK) ne renouvellera pas sa participation à l'entente concernant le maintien du secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) à sa date d'expiration le 11 décembre 2015. Cette décision a été prise afin d'assurer l'indépendance du secrétariat.

Toutefois, l'ARK souhaite souligner l'importance de conserver le bureau de la CQEK dans une communauté du Nunavik afin de maintenir une visibilité, un accès et un lien avec les résidents ainsi qu'avec les organismes locaux et régionaux, tout en permettant à la CQEK de bien comprendre les réalités du Nunavik de manière à pouvoir mieux évaluer les impacts des projets de développement, particulièrement en ce qui a trait au milieu social.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Markusi Qisiq
Directeur
Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs
Administration régionale Kativik

c. c. Peter Jacob, président, CQEK
Mireille Paul, directrice, Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques
et miniers, MDDELCC



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

July 9, 2015

Pierre Reid
Chairperson
Committee on Transportation and the Environment
National Assembly of Québec

Subject: KEAC presentation concerning the green paper on the modernization of the environmental authorization regime under the *Environment Quality Act*

Dear Sir:

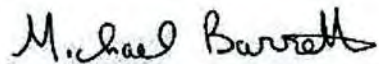
The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was created pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA)* and is governed by the *Environment Quality Act (CQLR, c. Q-2)* and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act (S.C. 1976-1979, c. 32)*. The KEAC acts as a consultative body for responsible governments regarding environmental and social protection in Nunavik (JBNQA, paragraphs 23.5.24 and 23.5.25). The KEAC is therefore the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, as well as the Kativik Regional Government and the northern villages.

The KEAC would like to participate in the consultations concerning the green paper on the modernization of the environmental authorization regime under the *Environment Quality Act*. With the tabling of the green paper to the National Assembly on June 11, KEAC members noted that the authorization and review procedure established under Section 23 of the JBNQA is not included in the consultations launched on the modernization of the environmental authorization regime under the *Environment Quality Act*. Notwithstanding, the authorization regime provided for in Chapter I of the Act, in particular the certificate of authorization described in section 22, applies in the territory covered under Section 23 of the JBNQA and the KEAC would like to be allowed an opportunity to propose some improvements. The KEAC feels it is necessary to modernize the environmental and social impact assessment and review procedure applicable in the north, as well as improve access to information and public participation. The introduction of strategic environmental assessments is another important issue for the KEAC. The KEAC would also like to take

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, extension 2287
Fax: 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca

advantage of this opportunity to express its observations regarding sustainable development, social acceptability and public participation.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink that reads "Michael Barrett". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Michael Barrett
Chairperson



ᑲᑎᑏᑦ ᑦᑕᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑦᑕᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑎᑦᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuaq, le 9 juillet 2015

Monsieur Pierre Reid, président
Commission des transports et de l'environnement
Assemblée nationale du Québec

Objet : Présentation du CCEK concernant le Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2, LQE) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (S.C. 1976-1979, c. 32). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables (CBJNQ, al. 23.5.24 et 23.5.25). Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques.

Le CCEK désire participer aux consultations concernant le Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). À l'occasion du dépôt du Livre vert à l'Assemblée nationale, le 11 juin dernier, les membres du CCEK ont constaté que le processus d'autorisation et d'examen prévu au chapitre 23 de la CBJNQ ne fait pas partie de la consultation amorcée sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la LQE. Toutefois, le régime d'autorisation prévue au chapitre I de la LQE, notamment le certificat d'autorisation de l'article 22 de la LQE, s'applique au territoire couvert par le chapitre 23 de la CBJNQ et le CCEK souhaite avoir l'occasion d'apporter des propositions d'amélioration. Le CCEK est d'avis qu'il est nécessaire de moderniser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social s'appliquant au milieu nordique et d'améliorer l'accès à l'information et la participation du public. De plus, l'introduction de l'évaluation environnementale stratégique, revêt une grande importance pour le CCEK. Le CCEK

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél.: 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca

souhaite également profiter de l'occasion pour exprimer ses observations sur les questions liées au développement durable, à l'acceptabilité sociale et à la participation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,


Michael Barrett

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél.: 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca



ᑲᑎᑕ ᑕᑕᑎᑕ ᑕᑕᑎᑕ ᑕᑕᑎᑕ ᑕᑕᑎᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuaq, le 3 juillet 2015

Monsieur Pierre Reid
Président
Commission des transports et de l'environnement
Assemblée nationale du Québec

Objet : Présentation du CCEK concernant le livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la LQE

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2, LQE) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (S.C. 1976-1979, c. 32). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables (CBJNQ, al. 23.5.24 et 23.5.25). Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques.

Le CCEK aimerait participer aux consultations spéciales concernant le livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la LQE. Lors 144^e réunion du CCEK qui a eu lieu à Québec les 3 et 4 juin 2015, les membres ont constaté que le processus d'autorisation et d'examen prévu au chapitre 23 de la CBJNQ ne faisait pas partie du livre vert. Toutefois, le régime d'autorisation prévue au chapitre II, section III de la LQE s'applique au territoire couvert par le chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK est d'avis qu'il est nécessaire de moderniser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et d'améliorer l'accès à l'information et la participation du public. Par la même occasion, le CCEK aimerait examiner les possibilités de réduire les chevauchements entre les régimes d'autorisation de la CBJNQ et de la LQE.

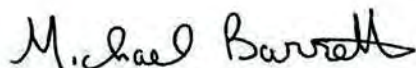
Par conséquent, les consultations entreprises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans la perspective de moderniser les procédures d'évaluations environnementales des projets et d'introduire une procédure d'évaluation environnementale stratégique, particulièrement dans l'optique des changements climatiques, revêt un grand intérêt pour le CCEK en raison de l'importance de maintenir l'intégrité des régimes de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. Le CCEK souhaiterait également profiter de l'occasion pour exprimer ses observations sur les questions liées au

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél.: 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca

développement durable, à l'acceptabilité sociale et à la participation du public puisque l'augmentation attendue du nombre de projets de développement au cours des prochaines années intéressent tout particulièrement les résidents du Nunavik.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Michael Barrett

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél.: 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca

Lebel-sur-Quévillon, le 23 juin 2015

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

03/09/2015

Monsieur Michel Barrett
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Consultation du Comité consultatif de l'environnement Kativik

Monsieur le Président,

À la demande de M. Jacob Martin-Malus, directeur général du développement de la faune au Secteur de la faune et des parcs, je donne suite à votre lettre du 8 mai 2015, concernant la consultation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), au sujet des camps de pourvoirie permanents et mobiles abandonnés.

En effet, un groupe de travail regroupant, notamment, des représentants du MFFP et du Secrétariat aux affaires autochtones a été institué avec le mandat de cibler des pistes de solutions durables en ce qui a trait plus particulièrement à la gestion des camps mobiles de pourvoirie, dont certains sont à l'abandon. Le MFFP coordonnera les actions qui devront être entreprises auprès des différentes instances concernées, entre autres, les pourvoyeurs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) sera également étroitement impliqué dans cette démarche.

Ce groupe de travail s'est réuni à quelques reprises aux cours de la dernière année, mais l'avancement de ses travaux a été ralenti par le contexte budgétaire. Néanmoins, ce dossier demeure prioritaire. Dans un premier temps, nous souhaitons analyser la possibilité de mettre à jour le portrait de l'état des installations de camps mobiles afin, par la suite, d'élaborer des solutions appropriées et de prendre des décisions éclairées.

En terminant, en ce qui concerne le CCEK, je vous confirme que ce dernier sera consulté en temps opportun par ledit groupe de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général du secteur nord-ouest,



Martin Gingras, ing. f.

MG/jb/mc

c. c. M^{me} Elizabeth Harvey, directrice de la gestion de la faune du Nord-du-Québec
M. Miles Smart, secrétaire-trésorier, CCCPP